



Chambre Valaisanne
de Commerce et d'Industrie

Walliser Industrie-
und Handelskammer

DSSC
Monsieur
Mathias Reynard
CP 670
1950 Sion

Sion, le 18 février 2024 / VR

Prise de position Loi sur la promotion de la culture

Monsieur le Conseiller d'Etat,

La Chambre valaisanne de commerce et d'industrie représente 70% des places de travail et 80% du PIB dans notre canton. En tant que faitière cantonale, nous vous remercions de l'opportunité de nous prononcer sur le sujet cité en marge.

« Les hommes sont mille fois plus acharnés à acquérir des richesses que la culture, bien qu'il soit parfaitement certain que le bonheur d'un individu dépend bien plus de ce qu'il est que de ce qu'il a. »

Arthur Schopenhauer

L'économiste au cœur le plus endurci reconnaîtra l'importance fondamentale de la culture dans l'expérience d'une vie humaine : elle répond aux besoins les plus élémentaires de sens, de lien et de beau de l'individu. Et sans elle, comprise comme un bien public, pas de constitution de ce fameux capital social indispensable au développement et à la prospérité d'une économie moderne. Dans le cas d'espèce de notre canton, spécialisé dans le tourisme, la culture est une source précieuse de divertissement, de récréation et d'émerveillement, complémentaire à l'expérience réussie et authentique d'un séjour en Valais. Elle joue aussi un rôle décisif dans la compétition pour attirer talents et cerveaux.

En revanche, même l'économiste qui laissera chanter son poète intérieur le *blues du businessman* ne cédera pas sur ses principes : la production culturelle répond globalement aux mêmes règles économiques que la production de n'importe quel autre bien ou service. Elle a besoin de capital humain et financier pour se développer ainsi que d'un libre accès à ses marchés et ses publics. Une intervention inappropriée de l'Etat peut fausser les règles du jeu, en risquant par exemple de faire diverger la production culturelle des goûts du public, ou encore en créant des barrières d'entrée à des nouveaux auteurs, bloquant ainsi de nouvelles idées. Il est donc judicieux de rappeler le rôle subsidiaire de l'Etat en matière de politique culturelle.

En résumé

- Notre association se réjouit de la reconnaissance des nouvelles « industries culturelles et créatives ».
- Il est de notre point de vue adéquat d'élargir le périmètre des arts au-delà de la seule musique.
- Nous sommes en revanche sceptiques quant à la révision du financement des écoles de musique ; si nous pouvons concevoir que des mesures de promotion de la formation sont en général souhaitables, la proposition du Département de soulager marginalement les utilisateurs ne déploiera guère plus qu'un effet d'aubaine et contribuera inutilement à l'enchevêtrement des tâches entre canton et communes.
- Nous regrettons enfin que la culture serve de prétexte à l'augmentation des postes de travail au sein de l'Etat du Valais ; nous attendons de l'administration qu'elle génère les 1.5 EPT annoncés par une augmentation de sa productivité ou l'abandon de tâches obsolètes.

* * *

En vous remerciant de votre attention et en restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos respectueuses salutations.

Dr Jean-Albert Ferrez
Président



Vincent Riesen
Directeur

